

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karolanne Dupont-Carpentier

<https://www.cadre21.org/membres/e50f28873657e92f85bd6fa2>

Date d'obtention : 2023-09-23 16:40:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Discuter avec l'auteur du signalement et la victime. Évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation. Si d'autres personnes semblent être impliquées, les rencontrer et compléter la grille d'évaluation avec elles. Après avoir recueilli les informations des différentes personnes, il faut évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant-criminel ou un acte impulsif.

S'il s'agit d'un acte malveillant, communiquer immédiatement avec le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'investigateur. Par contre, il demeure important de saisir le cellulaire de se dernier afin de diminuer les partages de fichiers, et le remettre à la police. S'il s'agit d'un acte impulsif, rencontrer l'auteur du signalement, les victimes, les témoins et remplir la grille d'évaluation de l'incident. En cas de possession de matériels pornographiques, confisquer les appareils électronique. Lorsque l'intervention est complétée, contacter le plus rapidement le service de police et leur remettre les appareils confisqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de prendre au sérieux toutes informations reçues, de rencontrer les personnes victimes, témoins et impliquées et de déclencher rapidement le protocole Sexto. La rencontre et l'évaluation de l'incident avec les différentes personnes est très importante afin d'être en mesure d'évaluer la marche à suivre éventuelle et de cesser rapidement la transmission de photos/vidéos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de l'évaluation de l'incident. C'est à mon avis l'étape la plus cruciale où nous aurons une meilleur idées pour déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. En prenant connaissance des étendues, ça donne rapidement une bonne idée des intentions de l'instigateur. Il faut tout de même poursuivre le protocole avant de sauter aux conclusions trop rapidement ou de banaliser la situation. Il est très important de poursuivre les étapes correctement.